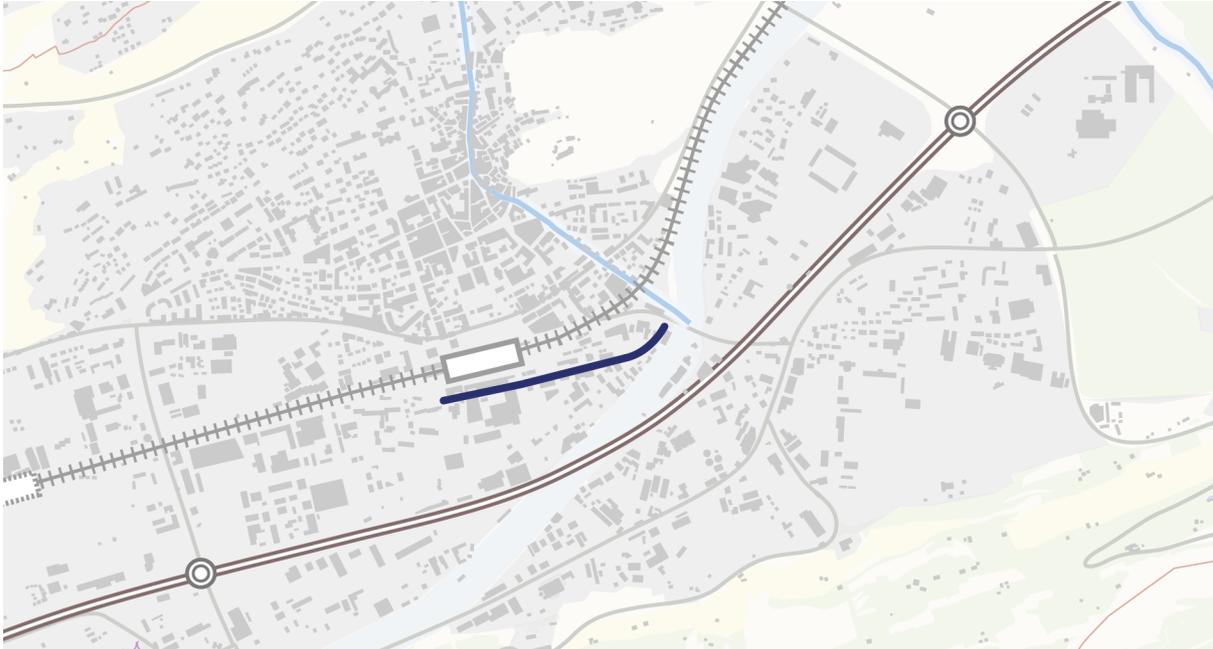
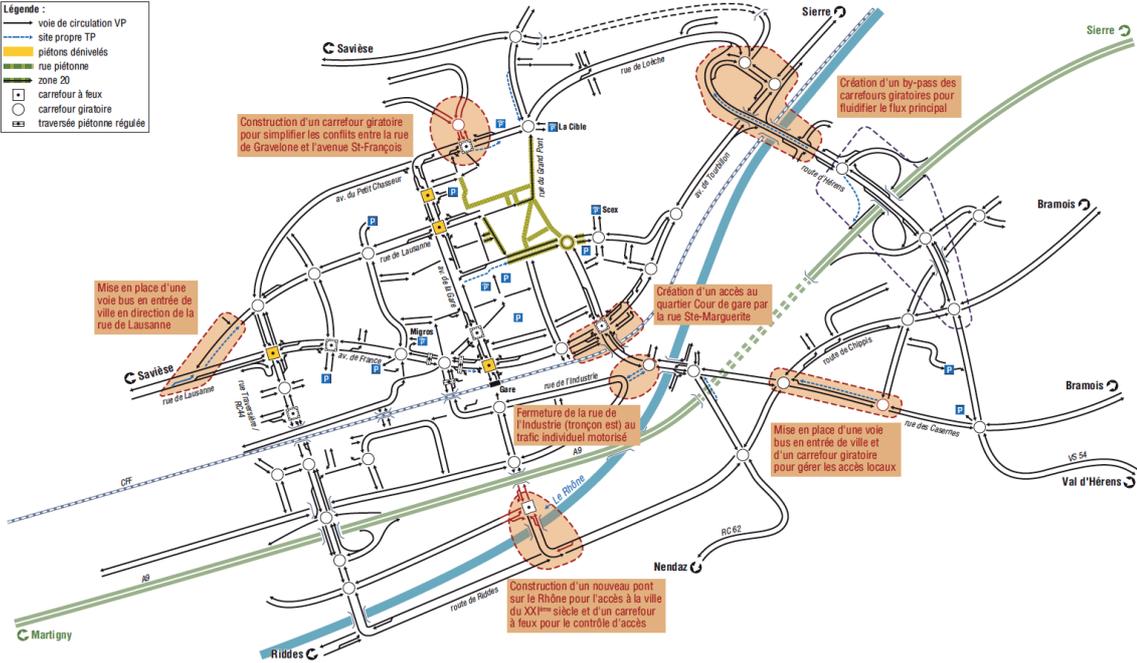


<p>MESURE M1.6</p>	<p>SION / REQUALIFICATION DE LA RUE DE L'INDUSTRIE</p>	
<p>Thématique(s) M1 - Aménagements routiers pour la circulation des transports publics U2 - Les secteurs stratégiques</p>	<p>Priorité : A</p>	
<p>Territoire concerné : Sion Maitre d'ouvrage : Sion</p>		
<p>Mesure du PA2 en relation : (6266.2.037) MD5 - Sion, réaménagement de la rue de l'Industrie Mesure du PA3 corrélée / liée : M2.1 - Sion / Nouveau franchissement routier du Rhône – route de la Drague Autres coordinations Développement du quartier sous-gare Projet Rhône 3</p>		
		
 <p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> — voie de circulation VP — site propre TP — piétons dénivelés — rue piétonne — zone 20 — carrefour à feux — carrefour giratoire — traversée piétonne régulée <p>Source : Plan de déplacements Sion 2030, Rapport technique, Octobre 2014, Transitec</p>		

INTENTION

Etat actuel

La rue de l'Industrie, appartenant au réseau routier secondaire, traverse les quartiers sous-gare de Sion, qui sont en cours d'urbanisation (Ville du XXIème siècle : réaffectation en zone mixte à haute densité dans le PA2). Cette rue offre aujourd'hui un itinéraire de transit entre le secteur sous-gare ouest et le secteur sous-gare est.

La rue de l'Industrie assure également la continuité de l'itinéraire cyclable reliant le pôle Ardon-Vétroz-Conthey, par l'avenue Maurice Troillet, aux quartiers de Vissigen et de Champsec, puis à l'Hôpital cantonal.

Données quantitatives

TJM - rue de la Dixence (axe VS 536) : 24'000 véh./jr en 2015 (source : SRTCE)

TJM - rue de l'Industrie : 5'000 véh./jr en 2013 (source : SRTCE)

Objectifs

Objectifs généraux :

- Assurer une accessibilité multimodale au coeur de la ville (voiture en périphérie puis bus vers le centre-ville et enfin en mobilité douce pour les liaisons entre quartiers)
- Préserver les secteurs sensibles
- Reporter le trafic indésirable sur d'autres axes moins sensibles.

Objectifs particuliers :

- Supprimer le trafic de transit entre sous-gare ouest et sous-gare est
- Décharger le pont du Rhône "est" (route de la Dixence)
- Inciter les itinéraires de report vers le nouveau pont sur le Rhône (mesure 2.1).

Description de la mesure

Fermeture aux véhicules individuels motorisés de la rue de l'Industrie dans sa partie EST afin d'assurer un report du transit nécessaire sur le nouveau pont sur le Rhône (mesure 2.1). Le tronçon concerné est assez petit.

Les bus de la ligne d'agglomération N°2 ainsi que les mobilités douces (et les services d'urgence) pourront y circuler. L'espace routier devient un espace public où deux modes de déplacement cohabitent en sécurité.

EVALUATION

Opportunité

La mise en œuvre de cette mesure est indissociable de la création d'un nouveau pont sur le Rhône (mesure M2.1), permettant ainsi un report de trafic de la rue de la Dixence (qui doit être soulagée du trafic TIM au profit de la circulation des bus) vers ce nouveau pont.

Cette mesure permet également d'accompagner le développement du secteur prévu dans le cadre de la vision Ville du XXI^{ème} siècle, et notamment l'extension du Campus EPFL, en recréant de l'espace public et en sécurisant les mobilités douces. Le projet contenu entre le sud des voies ferrées et le Rhône accueillera 6'000 habitants/emplois et générera 10'000 véh./jr.

Enfin cette mesure s'intègre dans la vision directrice du projet "Sion-sur-Rhône. Un nouveau paysage pour la vallée du Rhône à Sion", vision reprise dans Rhône 3.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste
- amélioration du système de transports publics
- amélioration du réseau routier
- modification de l'accessibilité

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP
- réduction de la dispersion de l'urbanisation
- amélioration de la qualité des espaces publics en offrant la possibilité de requalifier la rue

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) :

- améliore la sécurité de tous les usagers en reportant une partie du trafic automobile sur un autre itinéraire

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- réduit les nuisances environnementales (bruit, air) en reportant une partie du trafic automobile sur les transports publics et vers un autre itinéraire

Degré de maturité : 2

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : aggloSion, 2011 et Plan de déplacements Sion 2030, rapport technique, Transitec, octobre 2014

REALISATION

Calendrier de mise en œuvre

Date prévue du début des travaux : 2020
Date prévue de la mise en service : 2022

Calendrier de remise de l'avant-projet

2018

Coûts

Coûts estimés : CHF 3 210 000.- HT

Financement

Part fédérale : selon décision de la Confédération
Solde : Commune